

AGRO METEO

Les températures restent très élevées (au-dessus des 30°C dans la journée) avant des nuits particulièrement chaudes également.

Nous observons des ETP élevés, de l'ordre de **6,4 mm par jour** depuis le 10 juillet. Dans ces conditions, préférez des irrigations fréquentes de l'ordre de 25 et 30 mm à de gros apports de 35 à 40 mm, tout en tenant compte des arrêtés sécheresse (voir informations réglementaires).

STRATEGIE AGRONOMIQUE

UN POINT SUR LES AMENDEMENTS CALCIQUES BASIQUES

Certains sols ont tendance à s'acidifier et doivent recevoir régulièrement des amendements basiques qui sont généralement des amendements calcaires. Nous vous proposons ci-dessous quelques petits points de repères.

Les indices d'un déficit en calcium

Certains comportements du sol permettent de soupçonner un processus d'acidification :

- la structure devient instable et se compacte ;
- des flaques d'eau conservent l'argile en suspension ;
- la surface travaillée se reprend dès la première pluie, et se croûte en séchant (phénomène de battance) ;
- les résidus se décomposent mal. La terre est grisâtre à bleutée au contact de ces résidus ;
- la flore adventice change (rumex, petite oseille, digitale... et dans les cas extrêmes ajoncs...).

Le test de l'état carbonaté du sol

Un test simple permet de donner une indication sur l'état carbonaté du sol et ainsi de connaître rapidement (excepté pour quelques sols calcaïques) le besoin ou non d'un apport d'amendement basique.

- Préparer de la solution
 - Ø Verser lentement de l'acide chlorhydrique du commerce à 30 % (ou de l'acide chlorhydrique à 32°Baumé) dans une bouteille à demi-remplie d'eau, et non l'inverse.
 - Attention, NE JAMAIS VERSER L'EAU DANS L'ACIDE.
 - Ø **Attention**, cette solution est agressive. En cas de projection, rincer abondamment et immédiatement, les yeux, la peau, et les vêtements.
- , Verser une ou quelques gouttes de cet acide dilué sur une motte.
- f Ecouter, observer et noter :
 - Ø **Note 0** : rien ne se passe (pas d'effervescence, pas de bruit) ;
 - Ø **Note 1** : un bruit net sans effervescence ;
 - Ø **Note 2** : une effervescence, quelquefois différée et un bruit fort ;
 - Ø **Note 3** : un gros bouillonnement.
- „ Répéter les opérations , et f sur plusieurs mottes.

Attention : si le sol a été chaulé, une réaction peut exister au niveau des éléments apportés au sol. Cette réaction est très ponctuelle (uniquement sur des éléments secondaires) et n'existe pas sur la matrice même du sol.

NOTE	ANALYSE	ETAT CALCIQUE	QUE FAIRE ?
note 0	Faire une analyse de l'état calcaïque	Sols non calcaïques à tendance acide	Quantités à apporter à préciser en fonction des besoins. Faire un apport tous les 4 ans, sauf dans les sols à faible CEC (sables) où c'est plutôt tous les 2 ans.
		Sols calcaïques	Sols suffisamment pourvus en bases. Les apports ne sont généralement pas nécessaires. Cas des Limons Francs, Limons Argileux Vrais et dans une moindre mesure des Limons Argileux semi-profonds sur calcaire.

NOTE	ANALYSE	ETAT CALCIQUE	QUE FAIRE ?
note 1	A confirmer de préférence par analyse	Sols légèrement carbonatés	Apports inutiles
note 2 ou 3		Sols calcaires	

P Indications sur les quantités à apporter

A titre indicatif, le tableau ci-dessous donne les quantités d'amendements calcaiques à apporter sous forme de calcaire (CaCO₃) et sous forme de chaux (CaO), par type de sol, seulement si la nécessité de cet apport est confirmée par une analyse.

	Avec un produit sous forme de CaCO ₃ : craie, calcaire broyé, marnes...(en kg/ha)	Avec un produit sous forme de CaO : chaux, écumes...(en kg/ha)
Limons battants assez sains	2000 à 3000 tous les 4 ans	1000 à 1700 tous les 4 ans
Limons battants engorgés Limons argileux engorgés	1200 à 1600 tous les 2 ans	600 à 800 tous les 2 ans
Limons argileux	2000 à 3000 tous les 4 ans	1200 à 2000 tous les 4 ans
Argiles limoneuses Argiles engorgées Argiles sableuses	2500 à 4000 tous les 4 ans	1700 à 2500 tous les 4 ans
Sables, Sables limoneux, Limons sableux	1500 à 2000 tous les 2 ans	800 à 1200 tous les ans

Pour les rotations avec des cultures de betteraves et d'orges de printemps, préférer les apports juste avant ces cultures ; ces cultures nécessitant des pH supérieurs à 6,4.



pas d'apport sur les 2^{èmes} pailles car cela favorise le piétin échaudage

Dans la semaine, chaque agriculteur du département a reçu le guide Conseil n° 5 : Agronomie, des références pour raisonner sa fertilisation.

Ce guide est votre nouvel outil d'aide à la décision en matière de fertilisation des Grandes Cultures.

Pour plus de précisions sur les amendements calcaiques mais aussi sur les fertilisations en Phosphore, Potasse, le Soufre, la Magnésie ou encore les amendements organiques, reportez-vous à votre Guide Conseil n°5.

**Nouveau !
le guide conseil n° 5**

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RAPPEL sur les arrêtés sécheresse en Seine-et-Marne pour 2006

Compte tenu de la situation hydrologique des ressources seine-et-marnaises, des restrictions sont prévues pour les prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines. Des arrêtés préfectoraux fixent les mesures de restriction ou d'interdiction de prélèvement qui s'appliquent en fonction du seuil d'étiage défini pour chaque bassin versant.

Rappel des bassins versants concernés

Ancoeur, Auxence, Beuvronne, Ecole, Essonne, Fusain, Grand Morin, Loing, Lunain, Marne, Orvanne, Ourcq, Petit Morin, Réveillon, Ru de Gondoire, Seine, Théroutanne, Voulzie, Yerres et Yonne, Nappe de Champigny.

Rappel des 4 seuils d'étiage fixés par bassin versant

Ils ont été établis en m³/s pour les cours d'eau et en niveau piézométrique (cote NGF en m) pour la Nappe de Champigny :

- seuil de vigilance
- seuil de crise,
- seuil d'alerte
- seuil de crise renforcée.

Les mesures de restriction

Dès que les seuils sont atteints, des mesures progressives de limitation et d'interdiction s'appliquent sur le bassin concerné :

	Franchissement du seuil d'alerte	Franchissement du seuil de crise	Franchissement du seuil de crise renforcée
Pour les grandes cultures (<i>prélèvements en retenues collinaires non concernés</i>)			
Prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement	Interdits	Interdits	Interdits
Prélèvements en forages	Interdits de 12 h à 20 h et le dimanche de 8 h à 20 h	Interdits en semaine de 12h à 20h et du vendredi 8h au dimanche 20h	Interdits

	Franchissement du seuil d'alerte	Franchissement du seuil de crise	Franchissement du seuil de crise renforcée
Pour les cultures légumières et maraîchères (y compris pommes de terre, horticulture et pépinière)			
Prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement	Information et sensibilisation aux économies d'eau	Interdits de 8h à 20h	
Prélèvements en forages		Autorisés	

Précision pour les nappes

Concernant la Nappe des Calcaires de Champigny, les mesures de restrictions s'appliquent indépendamment du seuil d'étiage des cours d'eau.

ETAT DES LIEUX AU 15 JUILLET 2006 PAR NIVEAU DE SEUIL

Communes ayant atteint le niveau d'alerte depuis le 12 juillet 2006

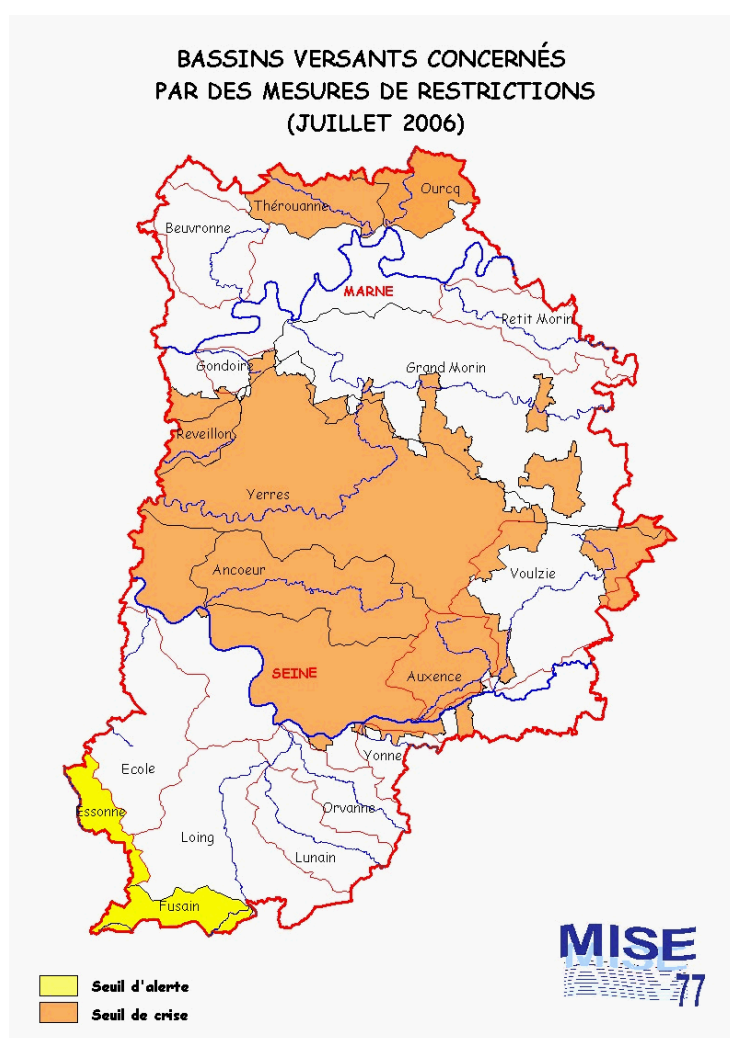
Ces mesures ne s'appliquent pas pour les prélèvements en Nappe de Beauce soumis à un système de quotas sauf :

- pour les prélèvements directs dans l'Essonne et le Fusain,
- pour les prélèvements par forages dans une bande de 100 m de chaque côté de ces cours d'eau et situés à une profondeur telle qu'ils prélèvent dans la nappe d'accompagnement de ces rivières.

Fusain	
BEAUMONT-DU-GATINAIS CHATEAU-LONDON CHENOY MAISONCELLES-EN-GATINAIS MONDREVILLE	
Essonne	
ARVILLE BOULANCOURT BURCY BUTHIERS FROMONT	GIRONVILLE ICHY NANTEAU-SUR-ESSONNE RUMONT

Communes ayant atteint le niveau de crise depuis le 12 juillet 2006

Thérouanne	
BARCY CONGIS-SUR-THEROUANNE DOUY-LA-RAMEE ETREPILLY FORFRY GESVRES-LE-CHAPITRE MARCHEMORET MARCILLY	MONTGE-EN-GOELE MONTHYON OISSERY PLESSIS-PLACY PUISIEUX SAINT-PATHUS SAINT-SOUPPLETS TROCYS-EN-MULTIEN VINCY-MANOEUVRE
Ourcq	
COCHEREL COULOMBS-EN-VALOIS CROUY-SUR-OURCQ DHUISY GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	LIZY-SUR-OURCQ MARY-SUR-MARNE MAY-EN-MULTIEN OCQUERRE TANCROU VENDREST



Communes ayant atteint le niveau de crise depuis le 6 juin 2006

Communes rattachées à l'arrêté de la Nappe de Champigny		
AMILIS AUGERS EN BRIE BEAUCHERY SAINT MARTIN BEAUTHEIL CERNEUX CHALAUTRE LA GRANDE COULOMMIERS	COURCHAMP COURTACON DAGNY LA FERTE GAUCHER LIZINES LOUAN VILLEGRUIS FONTAINE ROUILLY	RUPEREUX SAINT BRICE SAINT LOUP DE NAUD SANCY LES PROVINS VILLIERS SAINT GEORGES VULAINES LES PROVINS

P Communes ayant atteint le niveau de crise depuis le 6 juin 2006 (suite)

Nappe de Champigny		
ANDREZEL	FEROLLES-ATTILLY	PAROY
ARGENTIERES	FONTAINE-LE-PORT	PECY
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	FONTAINS	PEZARCHES
BALLOY	FONTENAILLES	PLESSIS-FEU-AUSSOUX
BANNOST-VILLEGAGNON	FONTENAY-TRESIGNY	PONTAULT-COMBAULT
BEAUVOIR	FORGES	PONTCARRE
BERNAY-VILBERT	FOUJU	PRESLES-EN-BRIE
BLANDY-LES-TOURS	GASTINS	QUIERS
BOISDON	GRANDE-PAROISSE	RAMPILLON
BOISSETTES	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	REAU
BOISSISE-LA-BERTRAND	GRETZ-ARMAINVILLIERS	ROISSY-EN-BRIE
BOMBON	GRISY-SUISNES	ROZAY-EN-BRIE
BREAU	GUIGNES	RUBELLES
BRIE-COMTE-ROBERT	GURCY-LE-CHATEL	SAINT-GERMAIN-LAVAL
CELLE-SUR-MORIN	HAUTEFEUILLE	SAINT-GERMAIN-LAXIS
CESSON	HERICY	SAINT-HILLIERS
CESSOY-EN-MONTOIS	HOUSSAYE-EN-BRIE	SAINT-JUST-EN-BRIE
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	JOSSIGNY	SAINT-MERY
CHAMPDEUIL	JOUY-LE-CHATEL	SAINT-OUEN-EN-BRIE
CHAMPEAUX	JUTIGNY	SALINS
CHAPELLE-GAUTHIER	LAVAL-EN-BRIE	SAMOREAU
CHAPELLE-IGER	LESIGNY	SAVIGNY-LE-TEMPLE
CHAPELLE-RABLAIS	LIEUSAIN	SAVINS
CHAPELLES-BOURBON	LIMOGES-FOURCHES	SEINE-PORT
CHARTRETTES	LISSY	SERRIS
CHATEAUBLEAU	LIVERDY-EN-BRIE	SERVON
CHATELET-EN-BRIE	LIVRY-SUR-SEINE	SIGY
CHATENOY	LUISETAINES	SIVRY-COURTRY
CHATILLON-LA-BORDE	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	SOGNOLLES-EN-MONTOIS
CHATRES	MACHAULT	SOIGNOLLES-EN-BRIE
CHAUMES-EN-BRIE	MAINCY	SOLERS
CHENOISE	MAISON-ROUGE	THENISY
CHEVRY-COSSIGNY	MARLES-EN-BRIE	TOMBE
CLOS-FONTAINE	MAROLLES-EN-BRIE	TOUQUIN
COMBS-LA-VILLE	MEE-SUR-SEINE	TOURNAN-EN-BRIE
COUBERT	MEIGNEUX	VALENCE-EN-BRIE
COURCELLES-EN-BASSEE	MELUN	VANVILLE
COURPALAY	MOISENAY	VAUDOY-EN-BRIE
COURQUETAINE	MOISSY-CRAMAYEL	VAUX-LE-PENIL
COURTOMER	MONS-EN-MONTOIS	VERNEUIL-L'ETANG
COUTENCON	MONTEREAU-FAULT-YONNE	VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE
CRISENOY	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	VERT-SAINT-DENIS
CROIX-EN-BRIE	MONTIGNY-LENCOUP	VIEUX-CHAMPAGNE
CUCHARMOY	MORMANT	VILLENEUVE-LE-COMTE
DONNEMARIE-DONTILLY	MORTCERF	VILLENEUVE-LES-BORDES
ECHOUBOULAINS	NANDY	VILLENEUVE-SAINT-DENIS
ECRENNES	NANGIS	VIMPELLES
EGLIGNY	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	VOINSLES
EVRY-GREGY-SUR-YERRES	ORMES-SUR-VOULZIE	VOISENON
FAREMOUTIERS	OZOIR-LA-FERRIERE	VULAINES-SUR-SEINE
FAVIERES	OZOUER-LE-VOULGIS	YEBLES
FERICY	PAMFOU	

Vous pouvez retrouver les informations concernant la gestion de la sécheresse 2006 sur le site de la DDAF :

www.ddaf.seine-et-marne.agriculture.gouv.fr



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
 Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
 e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
 et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural
Toutes rediffusion et reproduction interdites